



## Résolution 677 (1978)<sup>1</sup>

# Situation en Tchécoslovaquie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant ses Résolutions 376 (1968), 399 (1969), 420 (1969), 496 (1971) et 520 (1972), relatives à la situation en Tchécoslovaquie, ainsi que ses Résolutions 654 (1977) et 672 (1978), relatives à la mise en oeuvre de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ;
2. Considérant que les relations de la Tchécoslovaquie avec ses voisins occidentaux se sont nettement améliorées au cours des dernières années, en particulier avec la République Fédérale d'Allemagne à la suite du traité bilatéral de 1973 qui a permis la visite du Président Husak à Bonn en avril 1978 ;
3. Déplorant qu'au cours des dix années qui ont suivi l'invasion de cinq alliés du Pacte de Varsovie, il ne se soit produit aucune normalisation réelle de la situation intérieure, et que plus de 70 000 soldats soviétiques stationnent encore sur le sol tchécoslovaque en violation des accords bilatéraux,
4. Exprime son entière solidarité avec les idées du mouvement de la Charte 77, dont les membres, au prix de grands risques, ne cessent d'affirmer l'attachement traditionnel du peuple tchécoslovaque à certains droits de l'homme fondamentaux et à certaines libertés fondamentales que le Conseil de l'Europe s'applique lui aussi à soutenir ;
5. Joint ses protestations à celles qu'ont élevées de nombreux milieux européens face à la poursuite des représailles exercées par les autorités tchécoslovaques contre tous ceux qui ont participé au Printemps de Prague et, plus récemment, contre les signataires de la Charte 77, où il est question notamment de la rupture des engagements pris lors de la ratification des Pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme et lors de la signature de l'Acte final d'Helsinki.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 28 septembre 1978 (11e séance) (Voir [Doc. 4210](#), rapport de la commission des pays européens non membres). Texte adopté par l'Assemblée le 28 septembre 1978 (11e séance)

